Avis d'appel à la concurrence
Convention d'occupation temporaire du domaine public
« Brasserie de la Halle Gourmande Saint Pierre »
situé place Francis Ponge à Clermont-Ferrand

IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITÉ GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC

Mairie de Clermont-Ferrand
Direction du Commerce, des Usages et du Partage de l'Espace Public (D.C.U.P.E.P.)
10 rue Philippe Marcombes 63 000 Clermont-Ferrand
Contacts : 04 73 42 37 73 ou dcupep-as@ville-clermont-ferrand.fr

Préambule

La Ville de Clermont-Ferrand souhaite renforcer l'attractivité et l'animation de son cœur de ville en valorisant les espaces emblématiques qui contribuent à son dynamisme.
Situé au cœur du centre ancien, lieu de rencontre et de passage, l'emplacement objet de la présente procédure s'inscrit dans un environnement commerçant et fréquenté, au sein de la Halle Gourmande Saint-Pierre.
Dans ce cadre, la Ville lance un appel à concurrence en vue d'attribuer une autorisation d'occupation temporaire du domaine public à titre personnel, précaire et révocable pour son exploitation.
La présente consultation ne porte pas sur une concession ou un marché public.
La procédure est donc librement organisée par la ville de Clermont-Ferrand en application de l'article L.2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques
Les candidats sont invités à présenter un projet d'occupation en cohérence avec les caractéristiques, les atouts et le fonctionnement du site.
La « Brasserie de la Halle Gourmande St Pierre » fait partie du groupement d'établissement de la Halle Gourmande St Pierre. A ce titre, la Halle est un ERP de types M et N et de 2ème catégorie.
La surface mise à disposition est de 314, 63 m².
Un seul occupant sera retenu.

DURÉE

L'occupation du domaine public est envisagée pour une durée de six ans.
Le candidat pourra proposer une durée proportionnelle aux investissements projetés et à leur durée d' amortissements. Un renouvellement pourra être étudié à la demande de l'occupant.

REDEVANCE ANNUELLE

La part fixe : La part fixe de la redevance sera proposée par le candidat.
Toutefois les offres inférieures à 80 € / m² soit 314, 63 m²/ an, seront déclarées irrecevables.
La part variable sera proposée par le candidat.
Toutefois les offres inférieures à 2 % (sur la base du chiffre d'affaires annuel hors taxes) seront déclarées irrecevables.
Pour plus de précisions sur les modalités financières, notamment concernant la redevance proposée par l'occupant, il convient de se référer à l'article 15 du cahier des charges.

ADRESSE À LAQUELLE LE DOSSIER DE CONSULTATION PEUT ÊTRE RETIRÉ GRATUITEMENT :

sur le site internet de la Mairie de Clermont-Ferrand : https://clermont-ferrand.fr
Rubrique : Je suis + professionnel + Domaine public + Brasserie Halle Gourmande
- à l'accueil de la DCUPEP Direction du Commerce des Usages et du Partage de l'Espace Public - 15 Mail Allagnat- 5ème étage- Clermont-Ferrand ou demandés par courriel à : dcupep-as@ville-clermont-ferrand.fr
Candidatures : Les candidats devront présenter un dossier complet
Dépôt des dossiers : Le dossier de candidature devra être déposé en Mairie ou expédié par courrier à l'adresse et avec les mentions suivantes : « Brasserie Halle Gourmande St Pierre »
La Ville se réserve la possibilité de ne pas attribuer une AOT si les projets présentés ne correspondent pas aux caractéristiques techniques nécessaires pour occuper cet emplacement.

DATES D'ENVOI À LA PUBLICATION DE L'AVIS : le 04 Septembre 2026
DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PLIS (CANDIDATURES ET PROPOSITIONS) : le 30 Octobre 2026 à 16h
C'est la date de réception en Mairie qui est prise en compte et non la date de transmission.
Les dossiers non complets ou reçus après la date et heure limites ne seront pas retenus.